



FAITS SAILLANTS

DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chères citoyennes et chers citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 indiquent des revenus de fonctionnement de 6 427 735 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations, etc.), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 259 523 \$, lequel s'explique entre autres par :

- diverses subventions qui n'étaient pas au budget, car elles ont été confirmées en cours d'année, ou qui ont été supérieures à celles budgétées (ex. : voirie – 14 000 \$, aide fédérale pour emplois d'été – 8 200 \$);
- divers revenus supérieurs à ceux budgétés (ex. : compensation Recyc-Québec – 18 000 \$, des revenus d'intérêts – 172 000 \$);
- diverses dépenses de fonctionnement inférieures à celles budgétées (ex. : salaires, spectacles, diverses activités municipales, frais de déplacement);
- divers projets réalisés à un coût moindre ou qui n'ont pas été réalisés (ex. : mise à niveau des parcs – 40 000 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 de la Ville ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault CPA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur est d'avis qu'« à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise *hors service d'immobilisations*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2024, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	37 992 \$	18 996 \$
Conseiller	6 094 \$	3 047 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissement 2024, la liste des principaux projets est la suivante :

• Projet de réfection extérieure et intérieure de l'hôtel de ville	784 440 \$
• Remplacement du condensateur évaporatif - Aréna	131 095 \$
• Achat d'une camionnette GMC	72 485 \$
• Resurfaçage des rues	54 065 \$
• Achat et installation d'une gouttière - Aréna	43 255 \$
• Achat et installation d'un pare-glace - Aréna	37 270 \$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2024, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dernières années et elles se détaillent comme suit :

1. Excédent de fonctionnement affecté de 157 800 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) l'équilibre budgétaire des années futures (87 000 \$) si nécessaire;
 - ii) le programme de revitalisation des façades commerciales (25 800 \$) ; et
 - iii) la formation pour la brigade incendie (45 000 \$).
2. Fonds de roulement pour immobilisations de 1 000 000 \$.
3. Réserve financière de 866 210 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc.

4. Réserve financière de 370 027 \$ pour le développement.
5. Réserve financière de 20 000 \$ pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.
6. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 4 318 182 \$.

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2024, l'endettement total net à long terme était de 52 218 \$ et il était exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes.

Au 31 décembre 2024, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 81 228 300 \$, soit une diminution de 7,3 % par rapport à celle de l'année précédente.